

PROJET PEDAGOGIQUE



MJC
SAINT
JUST

Secteur Jeunes

11-15 ans



20
17

Contact

Clémentine MARTY

Coordinatrice Enfance Jeunesse

04-72-32-16-33 – www.mjcstjust.org

c.marty@mjcstjust.org

SOMMAIRE

I. La MJC de Saint Just.....	1
1. Une maison pour tous.....	1
2. Le Projet associatif	1
II. Valeurs et Objectifs de l'accueil de loisir 6-11 ans	3
III. Une équipe au service de la jeunesse	4
1. L'équipe pédagogique	4
2. Rôles et missions de l'équipe pédagogique	4
1. La relation avec les familles	5
2. La sécurité morale, affective et physique.....	5
IV. Le fonctionnement de l'accueil de loisir	6
1. Modalités d'inscriptions	6
2. L'accueil jeune	6
3. Les soirées jeunes.....	7
4. Les ateliers artistiques du mercredi	7
5. Les vacances scolaires	7
V. La vie citoyenne au sein de l'accueil de loisir	8
1. Le choix des jeunes au cœur de l'accueil	8
2. Règle de vie	8
3. L'échelle des sanctions.....	8
VI. Critères d'évaluations	9

I. La MJC de Saint Just

1. Une maison pour tous

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association de loi 1901, implantée dans le quartier de St-Just, au 6 rue des Fossés de Trion à Lyon 5ème. Créée le 4 janvier 1966, elle avait pour but de proposer des activités en direction de la jeunesse sur le quartier de Saint Just. Au fil des années, elle s'est diversifiée et agit actuellement sur l'ensemble des habitants de Saint Just de 3 à 99 ans.

Culture, sport et jeunesse se retrouvent dans ses lieux, cela prend vie grâce à des bénévoles et salariés qui travaillent pour le bien-être et l'émancipation des individus. Plus de 1000 personnes par an adhèrent à l'association.

2. Le Projet associatif

Le nouveau Projet Associatif, validé lors de l'AG 2019, fait apparaître les 3 MISSIONS PRINCIPALES que nous souhaitons porter à travers toutes nos activités et actions :

MISSION 1 : Favoriser la rencontre, la confrontation, la relation entre les individus

MISSION 2 : Faciliter au plus grand nombre l'accès à la culture

MISSION 3 : Contribuer à l'éducation et à l'action citoyenne

Les 9 principes qui guident nos actions

1. **La Laïcité**

La MJC est un lieu d'ouverture et de bienveillance (équité). Elle est un espace neutre et respectueux des convictions de chacun. La MJC respecte le principe de laïcité (loi 1905) qui est indissociable des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. La MJC s'interdit et interdit toutes formes de prosélytisme. Elle n'a pas à prendre en charge les contraintes liées aux convictions de chacun.

2. **La Tolérance**

Connaître et reconnaître chacun dans sa diversité comme étant une pièce de puzzle qui constitue l'association, dans l'objectif de bien vivre ensemble.

3. **Le Vivre et construire ensemble**

La MJC, lieu de vie du quartier, privilégie à travers des projets citoyens, des initiatives collectives et des activités, le vivre ensemble de la convivialité. Elle encourage le débat, l'expression et la participation du plus grand nombre aux décisions et inscrit la construction collective comme valeur fondamentale du vivre ensemble.

4. **Le partenariat**

La MJC, en tant qu'acteur local et promoteur des valeurs de l'éducation populaire, construit ses actions avec ses partenaires impliqués dans le développement local. A travers ces manifestations, imaginées et conduites en commun, nous transmettons nos valeurs et contribuons à faire vivre les échanges dans un réseau d'acteurs partageant les mêmes objectifs au profit des citoyens.

5. **La coopération entre professionnels et bénévoles**

Structure d'éducation populaire porteuse de valeurs humanistes, la MJC s'appuie sur des bénévoles et des professionnels. Ils portent les valeurs et le projet de la MJC et apportent leurs idées, leurs envies et leurs compétences.

6. **La prise en compte de chacun(e) sur le territoire**

La MJC est ouverte à tous et propose des activités pour tous, encourage la mixité des publics et la découverte des pratiques, avec et dans le respect de l'autre. Par

l'observation, le questionnement, l'échange et l'écoute nous cherchons à faire évoluer les propositions faites aux adhérents et aux citoyens, en cohérence avec notre projet.

7. **Agir contre les discriminations**

Reconnaître l'égalité de valeur de chaque être humain, s'engager au quotidien à favoriser l'acceptation de tous par tous. Pour favoriser la reconnaissance et l'égalité entre les êtres humains.

8. **Le partage des savoirs**

C'est la mise en commun des savoir-faire qui passe par l'accessibilité à tous à travers des prix abordables et des espaces d'expressions pluriels. Pour l'enrichissement pour permettre le débat et la rencontre (avec plus si affinités), pour la découverte des autres et de soi, pour la circulation des idées et répondre à la dimension démocratique de la maison.

9. **Evaluation de nos pratiques**

Il est nécessaire de faire le bilan du projet associatif et des actions menées selon des critères définis, en amont, par les porteurs de l'action. Pour garder la ligne de conduite de la MJC définie dans son projet associatif, pour prévenir et mesurer les écarts.



II. Valeurs et Objectifs du secteur jeunes 11-15 ans

Axes	Objectifs généraux	Objectif opérationnels
Favoriser l'émancipation des jeunes	Permettre aux jeunes d'être acteur de leurs loisirs	Elaborer des programmes d'activités avec les jeunes
		Mettre en place de conseil de jeunes durant les temps de vacances scolaires
		Mettre à disposition des jeunes une boîte à idée
	Développer l'autonomie des jeunes	Proposer des temps d'animations encadrées par les jeunes
		Elaborer et gérer un budget pour les soirées jeunes
Sensibiliser les jeunes au monde qui les entourent	Favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives	Laisser les jeunes réaliser les tâches quotidiennes
		Proposer des ateliers et des stages d'initiations artistiques et culturelles innovants
		Travailler en partenariat avec les structures culturelles locales
	Sensibiliser aux enjeux écologiques	Proposer des animations encadrées par des professionnels qualifiés
		Proposer des animations en relation avec le développement durable
		Equiper les salles d'activités de poubelle de tri
Favoriser la rencontre et les relations entre les individus	Développer une posture d'aller vers	Réaliser un projet autour d'un enjeu écologique choisi par les jeunes
		Mettre un œuvre un projet en partenariat avec l'IES Primevère
	Favoriser le vivre ensemble	Proposer des temps d'animation en partenariat avec le Centre Social de Saint Just
		Mettre en place des activités de coopération et d'entraide
		Proposer des temps communs avec l'accueil de loisir 6-11 ans

III. Une équipe au service de la jeunesse

1. L'équipe pédagogique

Pour l'année 2020-2021, elle sera composée :

Directrice

Clémentine MARTY diplômée d'un BPJEPS Animation Culturelle et d'un diplôme de direction. Passionnée d'art de rue et attentive aux enjeux écologiques.

Animateur jeunes.

Antoine BISSARDON, diplômé d'un DEUST animation, présent à l'année pour les jeunes à la MJC. Il accompagnera les jeunes dans leurs projets et dans leurs loisirs sur les différents temps de l'accueil de loisir.

L'équipe peut être renforcée par des stagiaires BAFA durant les vacances d'été.



2. Rôles et missions de l'équipe pédagogique

Rôle de la direction

- Assurer la gestion administrative de l'accueil
- Coordonner l'équipe d'animation
- Accompagner l'équipe d'animateur sur le terrain
- Garantir de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Conduite de réunion de préparation et d'information notamment à destination des parents.
- Développer les partenariats et la communication envers les acteurs du territoire
- Favoriser le travail d'équipe et les projets internes à la MJC
- Favoriser la relation entre les parents et l'équipe d'animation

Rôle de l'animateur

- Assurer la sécurité du groupe
- Veiller au bien vivre ensemble du groupe
- Établir et faire appliquer les règles de vie aux jeunes
- Assurer une qualité d'écoute vis-à-vis des jeunes et des parents
- Prendre en compte le jeune dans sa singularité, respecter ses besoins et son rythme

- Être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Adopter une attitude responsable afin d'être un référent pour les jeunes
- Accompagner et aider les jeunes à s'affirmer, à penser par eux-mêmes pour les amener à trouver leur place dans la société
- Être capable de valoriser le jeune (faire confiance...)
- Proposer des activités ludiques et pédagogiques adaptées à tous
- Favoriser l'émancipation et l'autonomie de l'enfant

3. La relation avec les familles

Les parents des jeunes sont rencontrés au moment de l'inscription afin que le projet leur soit présenté. Des rencontres régulières avec les familles ont lieu sous différentes formes :

- Diffusion des programmes d'activités et du projet
- Réunions d'information
- Invitation à participer aux activités ou à des sorties
- Représentations (spectacles/festivals) de leurs jeunes auxquelles ils sont conviés
- Échange par mails ou par voie postale
- Invitation à participer à la commission enfance/jeunesse durant les temps de réunions et de bilan.

L'équipe d'animation se tient à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de l'association, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

4. La sécurité morale, affective et physique

En ces temps actuels, la sécurité des jeunes et des animateurs est très importante pour nous. Des mesures sanitaires sont mises en œuvre sur le terrain et évoluent au quotidien afin de protéger au mieux notre public. Pour cela, les jeunes devront se laver les mains régulièrement et garder un minimum de distance avec les autres.

Jusqu'à nouvel ordre, nous demanderons également aux familles d'apporter uniquement des REPAS FROIDS ainsi que de fournir un masque pour toutes les activités organisées par l'accueil de loisir 11-15 ans.

En cas de suspicion, la MJC n'accueillera pas le jeune. Si celui-ci présente des symptômes au cours de la journée, il sera isolé du groupe et les parents prévenus afin qu'il puisse être récupéré par la famille. Il sera ensuite demandé de faire pratiquer un test de dépistage à l'enfant et de nous donner, dans les plus brefs délais, les résultats. Le jeune ne sera accepté à l'accueil de loisir qu'en présence des résultats.

IV. Le fonctionnement du secteur jeune

1. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font à l'accueil de la MJC :

- les mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 19h30

Les repas ne sont pas fournis par la MJC, un panier repas (chaud ou froid) devra être fourni à chaque jeune pour les sorties et/ou activité qui sont précisés dans le programme. En ce début d'année particulier dû à la crise sanitaire, seul les repas froids seront acceptés. Le goûter est fourni par la MJC.

Pour les inscriptions les familles doivent apporter :

- Une fiche d'inscription saison 2020/2021
- La photocopie des pages de carnet de vaccination
- Une copie de l'attestation CAF avec N° d'allocataire et quotient familial.

Les tarifs sont calculés en fonction d'une grille tarifaire établie suivant le quotient familial. 5 tranches ont été établies : - de 300, de 301 à 500, de 501 à 800, de 801 à 1500 et + de 1500.

Le secteur jeune est différencié en plusieurs temps accueillant jusqu'à 12 jeunes maximum :

- L'accueil jeune les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 17h à 19h.
- Les ateliers de pratique artistique du mercredi de 17h à 19h sur des périodes définies.
- Les soirées jeunes, chaque premier vendredi du mois.
- Les vacances scolaires. Les jeunes peuvent s'inscrire sous forme de « pack » de 2 ou 3 jours consécutifs.

Des séjours peuvent être proposés sur une durée de 5 jours.

Pour les vacances scolaires de la saison 2020-2021, les inscriptions seront ouvertes aux dates suivantes :

- Pour les vacances d'automne 2020 : **MERCREDI 23 SEPTEMBRE**
- Pour les vacances d'hiver 2021 : **MERCREDI 13 JANVIER**
- Pour les vacances de printemps 2021 : **MERCREDI 17 MARS**
- Pour les vacances d'été 2021 : **MERCREDI 26 MAI**

2. L'accueil jeune

L'accueil jeune est ouvert les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 17h à 19h hors vacances scolaires. Les jeunes sont accueillis à l'espace jeune de la MJC où ils peuvent retrouver un baby-foot, une télé avec une console, des ordinateurs, des livres, des magazines ainsi que des jeux de société. C'est un moment où les jeunes peuvent se retrouver entre eux et discuter avec l'animateur jeune, Ali. C'est également un temps pour apprendre de nouvelles disciplines et activités, des animations ponctuelles sont proposées tout au long de l'année sur différentes thématiques. En fonction de l'envie des jeunes, des projets peuvent être mis en place. L'inscription se fait à l'année selon le quotient familial.

3. Les soirées jeunes

Chaque premier vendredi du mois, une soirée jeune est proposée à la MJC selon une thématique définies par le groupe en amont. Les jeunes sont amenées à élaborer un programme sur l'année en fonction de leur envie et du budget qui leur est alloué. Durant ces soirées, les jeunes préparent leur repas et participent à une animation. Une participation de 2€ est demandée aux jeunes.

De plus, trois vendredis dans l'année (20 novembre, 19 mars, 21 mai), des sorties à l'extérieur de la MJC de type Escape Game, Bowling, LASER Game etc... sont mis en place. Encore une fois ce sont les jeunes qui décident de leur activité. Le tarif des sorties est dégressif en fonction du quotient familial.



4. Les ateliers artistiques du mercredi

Cette année, les jeunes pourront découvrir deux pratiques artistiques les mercredis de 17h à 19h :

- Les ateliers « Pose ta rime » de septembre à décembre. Les jeunes pourront découvrir l'écriture de texte et la MAO (musique assistée par ordinateur).
- Les ateliers « Pose ton set » d'avril à juin. Initiation au DJ'ing et au mixage.

Ces ateliers sont des cycles de 10 séances encadrées par des professionnels qualifiés. Les inscriptions se font à l'accueil de la MJC et son dégressif en fonction du quotient familial.

5. Les vacances scolaires

Le secteur jeune fonctionne toutes les vacances scolaires sauf pour la période de Noël. Les jeunes peuvent s'inscrire à la semaine complète ou sous forme de pack 2 ou 3 jours. Le programme d'activité est établi en amont avec l'équipe d'animation et les jeunes.

Nous favorisons les activités de découverte qu'elle soit sportive ou culturelle. Des intervenants sont amenés à travailler avec les jeunes pendant des stages.



V. La vie citoyenne au sein du secteur jeune

1. Le choix des jeunes au cœur de l'accueil

Au sein de l'accueil de loisir de la MJC, le jeune prend une place importante que ce soit dans ses choix que dans ses actes. L'équipe pédagogique fait en sorte que chacun puisse donner son avis et s'exprimer dans la bienveillance. Les jeunes ont la possibilité de choisir les goûters, élaborer les règles de vie et donner ses idées pour les futures activités de l'année.

Tout cela leur permet d'évoluer dans un cadre prédéfini et ainsi s'épanouir à la MJC. Les animateurs les responsabilisent et les rendent acteurs de leurs loisirs.

2. Règle de vie

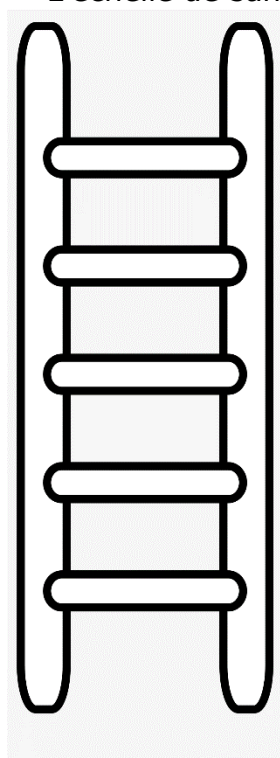
Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères aux jeunes sur ce qu'ils peuvent et doivent faire. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, selon le groupe et l'équipe d'animation.

A ce titre, il est important pour l'équipe d'animation que les jeunes expriment leurs envies, leurs attentes et qu'ils participent à certaines tâches organisationnelles. Il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur). Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...).

Si le jeune ne respecte pas les règles, des sanctions peuvent être mises en place allant jusqu'à l'exclusion de l'activité en fonction de la gravité de l'acte. Pour cela, une échelle des sanctions est mise en place en début d'année en accord avec l'équipe pédagogique et les jeunes. Les parents seront avertis de chaque étape franchis avec leur enfant afin de trouver une solution adaptés à tous.

3. L'échelle des sanctions

L'échelle de sanction se déroule ainsi :



4. Exclusion c.f au règlement intérieur de la MJC

3. Rendez-vous avec la direction - Contrat écrit entre la famille et la directrice de l'accueil de loisir

2. Mise à l'écart du groupe - Contrat moral passé avec les animateurs et le jeune

1. Discussion avec le jeune et recherche de solution

Rappel des règles x 3

VI. Critères d'évaluations

Qui évalue ?

La directrice, les animateurs, les jeunes, les parents.

Comment ?

L'évaluation a lieu tout au long de l'accueil de loisir par différents moyens :

- Pendant l'activité : observation des animateurs pour savoir si les jeunes sont satisfaits.
- Pendant les moments de vie collective (hygiène, repas) : l'animateur est à l'écoute et peut entendre des remarques liées aux activités vécues par les jeunes.
- Pendant les bilans : les jeunes sont invités à s'exprimer sur ce qu'ils ont aimé ou pas et pourquoi.
- En discutant avec les parents qui informent les animateurs des ressentis des jeunes.

Pourquoi ?

Lors des réunions de régulation, les animateurs et la directrice partagent leur évaluation. L'évaluation ne se fait pas que de manière quantitative mais surtout de manière qualitative.

Ils réadaptent si besoin le fonctionnement ou les activités à venir afin de répondre au mieux aux objectifs fixés:

- Favoriser l'émancipation des jeunes
- Sensibiliser les jeunes au monde qui les entourent
- Favoriser la rencontre et les relations entre les individus